



secretariat.federation@ufap.fr

DÉCLARATION LIMINAIRE

CSA AP du 21 janvier 2025

Pantin, le 21 janvier 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du CSA AP,

En cette première réunion de l'année 2025, **l'UFAP UNSa Justice** tient à adresser ses vœux à l'ensemble des personnels pénitentiaires. Ces agents, par leur engagement quotidien, contribuent à maintenir notre institution à flot, malgré des dirigeants qui tardent à réfléchir à une nouvelle approche d'une politique pénale et carcérale qui a largement fait son temps et n'est plus adaptée au nôtre. Il est crucial de rappeler que ce sont ces personnels qui assurent la survie de notre administration et il est temps que ceux qui occupent des postes à responsabilités prennent conscience de leur rôle.

Nous exigeons que l'État, représenté par notre nouveau Garde des Sceaux, fournisse les moyens nécessaires, qu'ils soient législatifs, matériels, structurels, organisationnels mais aussi humains, pour que notre administration fonctionne de manière efficace et sécurisée. Les conditions de prise en charge de la PPSMJ doivent être adaptées aux profils des détenus, qu'ils soient considérés comme dangereux, sensibles ou imprévisibles. De plus, il est urgent de trouver des solutions à la surpopulation pénale, qui atteint près de 81 000 détenus pour seulement 61 000 places, entraînant des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des personnels. Ces solutions doivent être élaborées en concertation avec les organisations professionnelles représentatives.

Nous espérons également que le budget alloué à la Justice, et plus spécifiquement à la DAP, soit proportionnel aux défis qui nous attendent : création d'établissements spécialisés et adaptés à taille humaine, déploiement du protocole d'Incarville, renforcement des capacités formatives de l'ENAP (Stand de tir, DOJO, personnel) mais aussi en région ... Ce budget doit garantir l'exécution de nos missions en toute sécurité et permettre aux agents d'exercer leurs fonctions dignement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos établissements.

Depuis 8 mois, nous travaillons avec vos différents services sur les 33 points du protocole. L'ordre du jour de ce CSA AP nous amènera donc à débattre sur les arrêtés des agents exerçant en ESP ainsi que leur doctrine qui datait de 2019. Cette révision de la doctrine était nécessaire au regard du drame du 14 mai dernier. Si des avancées ont eu lieu sur certains points, nous regrettons sur d'autres le manque de courage politique ou d'ambition dont fait preuve la DAP avec son sacro-saint principe de réalité dont certains se font les portes voix. Nous, à **l'UFAP UNSa Justice**, nous l'affirmons clairement : le principe de sécurité prévaut ! Alors nous porterons des amendements sur les différents textes présentés ce jour qui iront dans ce sens sans démagogie, ni populisme... C'est la moindre des choses que nous devons en hommage à nos camarades assassinés en service.

Nous aurons aussi à débattre sur le point relatif aux fiches de poste ASE en SPIP, ainsi qu'aux agents centralisateurs de pôle (ACP) et responsables et adjoints PCSE. A ce sujet, **l'UFAP UNSa Justice** tient à dénoncer la méthode employée pour leur mise à jour. Bien que la DAP ait montré une volonté de prendre en partie les amendements des organisations syndicales lors des derniers CSA IP, elle persiste à ne pas soumettre ces fiches de poste « pour avis ». **L'UFAP UNSa Justice** maintient son opposition à l'ajout de missions supplémentaires (Modifs horaires, traitement alarmes de violations), vieux dogme d'une OS non représentative qui semble toujours avoir dans les services de la DAP ses fervents admirateurs. Ce rajout de mission incompris du terrain se fera au détriment de la qualité du suivi des probationnaires et de la baisse du nombre de placement.

S'agissant du guide DDSE, nous condamnons fermement la malhonnêteté intellectuelle de l'administration. Alors qu'elle s'était engagée à ne pas introduire de nouvelles missions pour les ASE, elle fait marche arrière en proposant des modifications horaires. Cela démontre que les intentions de la DAP étaient trompeuses dès le départ. **L'UFAP UNSa Justice** votera donc CONTRE ce texte car il repose sur des ajouts de missions pour les ASE qui ne sont pas acceptables.

L'UFAP UNSa Justice ne pouvait terminer cette déclaration sans avoir une pensée pour nos camarades de Mayotte, victimes de l'évènement climatique dévastateur « CHIDO » reconnu "état de calamité naturelle exceptionnelle" par la Nation. Ils attendent que les moyens promis par l'Etat puissent être mis en œuvre rapidement et retrouver des conditions de vie digne de notre République.

Les élus UFAP UNSa Justice du CSA AP